



Association des **B**iologistes de **M**idi-**P**yrénées  
33, route de Bayonne – 31300 Toulouse  
Tél 05 34 56 90 36 – fax 05 34 56 90 33

**INFO MUTUELLE**

**JANVIER 2013**

**NOUVELLE MUTUELLE**

**ANNUAIRE DES AGENCES**

**Harmonie Mutuelle en Midi Pyrénées >TOULOUSE**

**Toulouse**

1 Place Jeanne d'Arc  
TOULOUSE  
Midi Pyrénées  
31000  
Tel : 05 62 73 33 00  
Fax : 05 62 73 33 03

Horaires d'ouverture : Lundi de 13h30 à 18h00  
Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h00

**Toulouse**

9 rue de Metz  
TOULOUSE  
Midi Pyrénées  
31000  
Tel : 05 62 30 55 55  
Fax :

Horaires d'ouverture : Lundi de 10h à 12h30 et  
13h30 à 18h00  
Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h00

## Naissance d'Harmonie Mutuelle

1<sup>re</sup> mutuelle santé de France

V/réf :  
Objet : Conventionnement tiers payant

Le 18 décembre 2012

Madame, Monsieur,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Prévadiès, Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France s'associent pour donner vie à la première mutuelle nationale, **Harmonie Mutuelle\***, qui protégera près de 4,5 millions de personnes. Une campagne publicitaire à l'effigie de notre nouvelle marque a par ailleurs débuté le 5 septembre 2012.

Vous pratiquez le tiers payant avec au moins une de ces mutuelles. À ce titre, nous vous réglons directement le montant des prestations des adhérents qui ont bénéficié de vos soins ou services.

Nous vous informons qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Harmonie Mutuelle reprendra à son compte les engagements des mutuelles fusionnantes ; ils seront dorénavant applicables à l'ensemble des adhérents de la nouvelle mutuelle.

Par ailleurs, Harmonie Mutuelle confie la gestion du conventionnement de tiers payant à l'Union Harmonie Mutuelles afin d'en étendre les avantages à d'autres mutuelles, telles la Mutuelle Nationale Aviation Marine, la mutuelle du CHU et Hôpitaux du Puy-de-Dôme, Thiers Mutualité, la Mutuelle de la Dépêche du Midi.

Les modalités des pratiques de conventionnement sont inchangées : vérification des droits sur la carte de mutuelle, envoi des factures de préférence par voie électronique ou en version papier en cas d'impossibilité de dématérialisation.

Vous trouverez sur le site [www.harmonie-mutuelle.fr](http://www.harmonie-mutuelle.fr), dans l'espace réservé aux professionnels de santé, la présentation commentée de nos cartes d'adhérents ainsi que les adresses et coordonnées de nos centres de paiement.

Nos services chargés des relations avec les partenaires santé sont à votre disposition pour vous renseigner en cas de besoin sur toute question concernant votre engagement conventionnel.

Vous exercez dans les départements **01 à 49**, numéro de téléphone à votre service : 02 47 31 22 94  
Vous exercez dans les départements **50 à 97**, numéro de téléphone à votre service : 0 821 01 00 85 (0,12 € TTC/min)

En vous remerciant de votre partenariat au service de nos adhérents, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**François Venturini**  
Directeur général d'Harmonie Mutuelle

